

Quartier des Clairs-Soleils - Aménagement de locaux pour accueillir des activités économiques - Autorisation de changement d'usage pour trois logements

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'action de revitalisation socio-économique du quartier des Clairs-Soleils portera, entre autres, sur l'aménagement dans le patrimoine de l'Office HLM de six locaux pour accueillir des activités économiques : trois locaux en pieds d'immeubles et trois appartements.

Concernant les trois logements :

- 2 T4 de 71 m² Tour 102, rue de Chalezeule,

- 1 T6 de 116 m² au 79 A, rue de Chalezeule,

l'un sera aménagé pour l'antenne de la Boutique de Gestion, les deux autres pour les premières demandes d'installations d'activités.

A la demande de l'Office HLM et de l'Etat, le changement d'affectation des trois logements nécessite une autorisation préalable de la commune.

Afin de permettre la réalisation des travaux, le Conseil Municipal est invité à donner son autorisation pour le changement d'usage de ces trois appartements.

«M. JEANNEROT : Un mot très bref Monsieur le Maire pour rappeler que cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une opération globale de revitalisation socio-économique qui comporte l'accueil d'activités économiques, opération qui se fait en liaison avec la Politique de la Ville, Maurice THIRIET et Marie-Guite DUFAY, et la mise en place de l'ouverture d'un marché au printemps et ensuite, nous sommes en train d'y travailler avec le Directeur Départemental de la Poste, la mise en place d'une agence postale dans ce quartier.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, je suis curieuse de savoir quelles seront les deux autres activités qui occuperont les logements libérés. L'antenne Boutique de Gestion, pour revitaliser un quartier, ce n'est peut-être pas très animateur. Donc je souhaite que les deux autres demandes soient plus une activité commerciale, économique qu'une activité de service.

M. JEANNEROT : L'antenne Boutique de Gestion est là simplement pour accompagner des activités économiques, pour être plus près. Ce n'est pas l'antenne Boutique de Gestion en tant que telle qui est intéressante mais les activités économiques qu'elle est sensée accompagner bien entendu.

M. BONNET : Je profite de ce point pour faire part de ma surprise de voir que, contrairement à ce qui avait été dit lors du débat consacré aux emplois Aubry, les emplois ville sont transformés en emplois jeunes à Besançon.

M. FOUSSERET : Cela a toujours été prévu comme ça.

M. BONNET : Ce n'est pas ce que vous avez répondu à ce moment-là.

M. FOUSSERET : Cela a même été écrit dans les textes.

M. LE MAIRE : C'est effectivement conforme aux textes. Vous avez sans doute une appréciation qui n'est pas la bonne, Monsieur BONNET».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 24 février 1998.